

La plaine alluviale de la Bassée : comment re-penser les solidarités au travers de l'eau et de la biodiversité?

The alluvial plain of the Bassée: how can the stakeholders rethink solidarity through water and biodiversity?

Julie Gobert (1), José-Frédéric Deroubaix (1)

(1) LEESU, ENPC, Institut Polytechnique de Paris, Univ Paris Est Creteil, Marne-la-Vallée, France

RÉSUMÉ

La Bassée est une vaste plaine alluviale de la Seine à cheval sur deux départements (Aube et Seine-et-Marne), comptant plusieurs intercommunalités et qui s'étend de la confluence Aube-Seine en amont (Romilly sur Seine) et la confluence Seine-Yonne en aval (à la hauteur de Montereau-Fault-sur-Yonne). Ce territoire dont le fonctionnement hydrogéologique du lit majeur a été très fortement impacté par les aménagements du fleuve est à l'intersection de plusieurs enjeux (prélèvements d'alluvions et d'eau potable pour l'approvisionnement de la métropole parisienne, prévention des inondations des territoires situés à l'aval...). La Bassée est donc un territoire qui participe à la résilience d'autres territoires à l'aval. Se posent ainsi des questions sur la capacité de cet espace à construire une logique d'action propre et à repenser ses (inter)dépendances pour ne pas être seulement le réceptacle de projets venus d'ailleurs.

L'objectif de notre recherche était donc d'explorer les logiques de solidarité, de négociations entre les acteurs et les visions et la place accordées à la biodiversité (*via* différents objets : eau, préservation des espèces, constitution d'une nouvelle réserve naturelle). La question des solidarités au sein du territoire de la Bassée-Voulzie, ainsi qu'entre celui-ci et les territoires aval (et particulièrement la métropole parisienne), nourrit depuis longtemps des frustrations liées à l'exploitation des ressources en eau et en sédiments et à l'aménagement consécutif des milieux aquatiques. En analysant quelques unes des scènes au sein desquelles des acteurs pluriels se rencontrent et confrontent leur vision du territoire, nous mettons en lumière la manière se négocient des projets à des échelles allant du bassin amont de la Seine au bras de rivière ou au plan d'eau et jusqu'à quel point ces négociations multiples offrent une perspective de gestion commune et environnementale du fleuve.

ABSTRACT

La Bassée is a flood plain of the Seine River located in two départements (Aube and Seine-et-Marne), comprising several conurbations and stretching from the Aube-Seine confluence upstream (Romilly sur Seine) to the Seine-Yonne confluence downstream (near Montereau-Fault-sur-Yonne). This area, where the hydrogeological functioning of the river's major bed has been heavily impacted by the development projects, is at the crossroads of a number of issues (alluvial deposits exploitation, drinking water supply of the Paris metropolitan area, flood prevention for downstream areas, etc.). La Bassée is therefore an area contributing to the resilience of other areas downstream.

This independency raises questions about the capacity of this territory and the related stakeholders to develop their own strategy and to build a territorial project that could be more autonomous. The aim of our research was therefore to explore the logics of solidarity and negotiation between stakeholders and their vision of the desired biodiversity (through different objects: water, preservation of species, creation of a new nature reserve). The question of solidarity within the Bassée-Voulzie area, and between it and downstream areas (particularly the Paris metropolis), has long been a source of frustration linked to the exploitation of water and sediment resources and the subsequent development of aquatic environments. In this paper, we examine some of the scenes in which a variety of stakeholders meet and compare their visions of the territory. We highlight how projects are negotiated at scales ranging from the upstream Seine basin to river branches or water reservoirs, and to what extent these multiple negotiations offer a perspective for joint and environmental management of the river.

MOTS CLÉS

plaine alluviale de la Seine, solidarités, compensations socio-environnementales, négociations, Bassée-Voulzie
Seine alluvial plain, solidarity, environmental compensatory measures, negotiations, Bassée-Voulzie

1 INTRODUCTION

Les relations amont-aval d'un fleuve ont déjà été largement étudiées par la littérature scientifique, singulièrement quand ces dernières concernent plusieurs pays (Tesfaye et Brouwer 2016), et ce d'autant plus qu'elles ne sont pas automatiques et que le manque de dialogue peut induire un certain nombre de conflits d'usage. À l'échelle nationale et locale, la nécessité de réguler ces relations a pu être à l'origine d'instances de gouvernance *ad hoc* (à l'échelle du bassin, de la rivière, etc.) (Richard & Rieu, 2009) pour gérer les pollutions, les usages de l'eau (prélèvements), les risques, les continuités écologiques (De Coninck, 2015 ; Perrin, 2019) ou de la création de structures dédiées comme l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs initialement Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS), créée en 1969 avec pour mission de réguler le débit dans le but de soutenir les étiages. Ces instances, ainsi que la planification territoriale de l'eau et des milieux aquatiques qu'elles permettent de mettre en œuvre (SDAGE, SAGE, etc.), constituent des scènes d'acteurs pluriels et sont le creuset d'un certain nombre de débats et d'actions à l'échelle globale du fleuve. Elles permettent aussi, de manière plus locale, de pacifier les relations entre amont et aval. Ces instances de régulation ne résolvent toutefois pas toutes les problématiques et ne sont pas les seuls lieux de dialogue et de réflexion sur les équilibres et solidarités entre territoires (Keessen et al. 2016).

La question des solidarités au sein de la plaine alluviale de la Bassée (fig. 1), ainsi qu'entre celui-ci et les territoires aval (et particulièrement la métropole parisienne), nourrit depuis longtemps des insatisfactions liées à l'exploitation des ressources en eau et en sédiments et à l'aménagement consécutif des milieux aquatiques. La constitution d'une Commission Locale de l'Eau (CLE) et d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), résultant du processus de débat public sur le projet de mise à grand gabarit d'un tronçon de la Seine et d'un casier expérimental de stockage de la crue de Seine, participait de la volonté des acteurs de poser les questions de la captation et de la redistribution des ressources et du ré-équilibre des relations amont / aval.

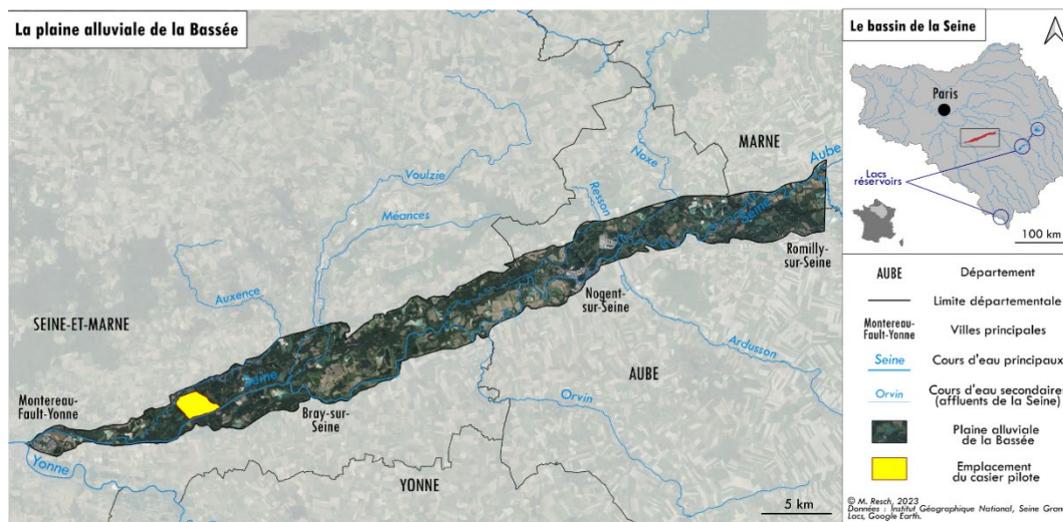


Fig 1. Carte de la Bassée (Source : Resch, 2021)

L'une des hypothèses principales sur laquelle a reposé notre démarche d'enquête était que les ressorts de la solidarité intra- et interterritoriale se lisent moins de l'amont à l'aval que dans la capacité à concrétiser des visions territoriales face à des logiques d'aménageurs (l'Établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris qui portent le projet de casier pilote de surstockage ; VNF qui pilote la mise en grand gabarit entre Bray sur Seine et Nogent sur Seine) se portant sur d'autres échelles (la prévention des inondations sur le bassin de la Seine, la navigation de la Seine...). En cela les acteurs locaux (les collectivités locales) vont surtout se concentrer sur des objets précis autour de l'eau et de la biodiversité pour négocier des compensations socio-environnementales¹. Toutefois « ces outils ressortent de la capacité d'action [des acteurs impliqués] (...).

¹ Processus la plupart du temps extra-réglementaires (Galbraith, Bradshaw, et Rutherford 2007 ; Glasson 2017) les compensations socio-environnementales se définissent comme l'attribution à une population subissant les effets négatifs d'une infrastructure d'un ensemble de mesures visant à rétablir un « équilibre » entre impacts négatifs et retombées positives : bourse du travail et accès privilégié aux emplois créés sur l'infrastructure aux « riverains » ; requalification des

Les accords qui en résultent sont idiosyncrasiques et peuvent donc induire certaines inégalités entre territoires pour des infrastructures similaires. » (Gobert, 2021)

2 METHODOLOGIE ET CADRE THEORIQUE

En menant une recherche basée sur des entretiens semi-directifs et sur la participation à un collectif d'acteurs/chercheurs, les données recueillies ont permis de saisir la manière dont les acteurs des territoires de La Bassée cherchent à se projeter, tout en étant le support de projets sur lesquels ils ne peuvent que peu participer sur le fond (impression d'être un territoire servant). Il s'agissait donc de mieux appréhender les ressorts de ces représentations en termes de justice concernant les décisions et aménagements sur leur territoire : comment les acteurs perçoivent-ils les retombées économiques et environnementales des projets structurants? comment conçoivent-ils les compensations possibles (au-delà du prisme légal des compensations écologiques) et tentent-ils d'en obtenir d'autres pour bénéficier d'une meilleure redistribution au regard de leur représentation de la réalité ? Analyser ce qui est considéré comme juste dans un aménagement, ses impacts et la manière dont ils sont traités permet de comprendre de quelle manière ces représentations guident l'action et la construction de relations entre acteurs, à l'échelle locale ou supra-locale afin d'obtenir de meilleures retombées (économiques notamment) ou de diminuer l'empreinte environnementale de certains projets. A cette fin nous avons mobilisé le cadre de la sociologie de l'action publique en les mettant en regard avec des travaux sur la justice environnementale (figure 2.).

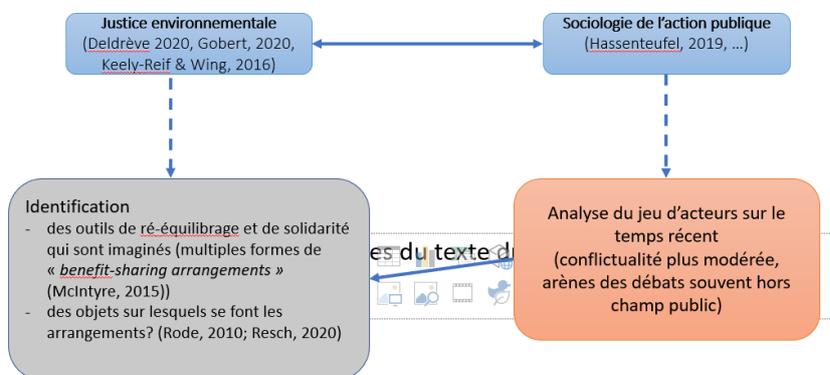


Fig. 2. Cadre théorique de la recherche

3 RESULTATS

Comme un certain nombre de chercheurs l'ont montré (Gobert 2020; ter Mors, Terwel, et Daamen 2012), « La négociation a tendance à favoriser les groupes structurés et les intérêts prédominants. » (Olivry 1986).

3.1 Trouver des marges de négociation : les collectivités territoriales à la manœuvre

Depuis le débat public conjoint des deux projets d'envergure (casiers pilote et mise en grand gabarit), à l'exception des associations de protection de la nature et de l'environnement, les acteurs locaux ou impliqués dans les territoires (collectivités, agriculteurs, carriers...) contestent peu les infrastructures à venir, mais souhaiteraient pouvoir bénéficier de retombées positives, voire d'obtenir des « compensations » (plus ou moins directement liées à l'objet des grands aménagements) (Gobert, 2020). Cependant être en capacité de proposer des projets, des aménagements propres au territoire et ayant des conséquences positives est un processus de longue haleine, où les segmentations administratives en intercommunalités pèsent lourd. Les collectivités réussissent au demeurant à créer des espaces de négociations sur des aménagements modestes (plateforme fluviale multi-modale seine-et-marnaise, Canal Bray-La Tombe, Euro vélo voie devant permettre la promotion de l'éco-tourisme) qui commencent à structurer des récits territoriaux cherchant à s'émanciper de l'empreinte des grands aménagements. Ainsi les capacités à négocier des retombées positives ou des mesures de compensation sont-elles à la fois la résultante de rapports de pouvoir locaux et régionaux, mais aussi de la capacité de certains acteurs (coalisés ou non) à penser le « développement » du territoire en dehors du prisme des grands aménagements.

quartiers et des réseaux particulièrement éprouvés par le fonctionnement de l'équipement ; mise en place de fonds spécifiques pour les populations défavorisées riveraines... (Gobert 2010).

3.2 Les agriculteurs : une expertise dans la négociation

Certains acteurs parviennent aujourd'hui et sont parvenus tout au long du XXe siècle à trouver un écho auprès des grands aménageurs (Resch, Lestel, 2022), parce qu'ils ont la capacité via leurs organisations représentatives, via leur capacité à déplacer leur problématique dans d'autres arènes (Guillard, Bars, et Oiry-Varacca 2019), à se faire entendre et à négocier. C'est le cas des agriculteurs via notamment les chambres d'agriculteurs qui ont fait de l'inondation (sous ses différentes formes) un objet de négociation pour faire valoir leurs activités, leurs pertes économiques et obtenir des indemnités. La capacité à être des interlocuteurs écoutés, intégrés aux tables de négociation, se structure grâce à une expertise propre, fruit du temps long et d'un suivi actif des projets, qui se fonde sur des études diligentées et financées par la chambre d'agriculture et sur l'expérience des agriculteurs souvent mise en avant. Mais elle est aussi le fruit d'un travail de coalition avec des acteurs influents (élus avec une aura nationale, représentation syndicale aux niveaux fédéral, régional et national). Elle se solde par la capacité à faire dominer leur récit face aux inondations, face aux conséquences que leur imposent l'existence (Seine-et-Marne) ou la création (Aube) de réserves naturelles, l'obtention d'un certain nombre d'indemnités.

3.3 Des négociations idiosyncrasiques fondées sur des valeurs différenciées données à l'environnement

Les compensations obtenues restent finalement aux marges des impacts des infrastructures, et singulièrement pour le projet de mise en grand gabarit. En outre, elles se font pour l'instant face aux incertitudes posées par le projet en termes de compensations écologiques.

Ceux qui sont largement absents de ces débats en termes de compensations sont ceux qui au fil des concertations sur les projets d'infrastructures fluviales ont proposé un projet alternatif (FNE, épaulée par certains chercheurs ayant à une époque contribué aux travaux du PIREN): celui de vivre avec l'inondation, en proposant de modifier radicalement le paysage, en rétablissant l'inondabilité de la plaine alluviale tout en préservant son accessibilité et son fonctionnement économique par l'aménagement d'un réseau viaire au-dessus de la ligne des plus hautes eaux connues.

Ces différentes scènes de dialogue (ou de non dialogue) comptant plus ou moins de participants mettent en exergue la valeur très différenciée donnée à la Bassée et ses composantes hydro-écologiques, certains y voyant la base d'une nouvelle attractivité du territoire, d'un nouveau développement économique, d'autres cherchant à pouvoir en exploiter les ressources en continuité avec le présent et d'autres enfin à la préserver de nouvelles atteintes.

BIBLIOGRAPHIE PARTIELLE

- Deroubaix, J.-F., G. Hubert, et S. Bruzzone (2016). Peut-on faire de l'inondation un enjeu métropolitain ? Analyse du processus de territorialisation du risque dans le bassin amont de la Seine. In *Concilier la gestion de l'eau et des territoires*, éd. Goeldner-Gianella Lydie et al. Éd. Johanet.
- Fournier, M., M. Bonnefond, et A. Debray (2021). La servitude de sur-inondation : un mécanisme capable de penser les solidarités entre espaces ruraux de fonds de vallées et espaces urbains inondables ? Le cas du bassin-versant de l'Oudon. *Géographie, économie, société* 23(4), 489-506.
- Gobert, J. (2020). Discussion, négociation et usage des compensations socio-environnementales par les acteurs locaux. Le cas des infrastructures. In *Quand l'incertitude s'invite dans les projets d'aménagement. Nouveaux contextes, nouvelles pratiques*, éd. Geneviève Mary-Zembri., 117-49.
- Gobert, J. et J.-F. Deroubaix (2022). Interdépendances et nouvelles solidarités : (a)ménager les territoires de la Seine amont. *Rapport PIREN-Seine de phase VIII, PIREN-Seine*.
- GREBAR, (Groupe de réflexion sur la gestion des lacs réservoirs) (1994). Quel avenir pour la Bassée ? Un enjeu pour l'Île de France. *Journées de l'hydraulique* 23(2), 471-74.
- ter Mors, E., Bart W. Terwel, et Dancker D.L. Daamen (2012). The Potential of Host Community Compensation in Facility Siting. *International Journal of Greenhouse Gas Control* 11, S130-38.
- Deldrève, Valérie, Jacqueline Candau, et Camille Noûs. 2021. *Effort environnemental et équité Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité en France.*, PETER LANG
- McIntyre, Owen. 2015. « Benefit-sharing and upstream/downstream cooperation for ecological protection of transboundary waters: opportunities for China as an upstream state ». *Water International* 40(1): 48-70.